

Comment bancariser des données hydrométriques dans la Banque Hydro quand on est un producteur externe au réseau de l'Etat

Cette plaquette est destinée aux organismes qui gèrent (ou qui prévoient de gérer) un réseau de mesure hydrométrique et souhaitent bancariser leurs données de débit dans la Banque Hydro. Les producteurs de données hydrométriques sont en effet incités à bancariser au moins mensuellement leurs données dans la Banque Hydro.

➔ AUJOURD'HUI, LA BANQUE HYDRO :

La Banque Hydro, connue aussi sous le nom HYDRO2, est la base de donnée de référence pour les données de hauteur et de débit en rivières pour la France et les départements d'outre-mer. Elle contient des données exclusivement critiquées et validées produites par les services de l'État mais aussi par d'autres organismes pour lesquels ces paramètres sont essentiels. Ces données sont accessibles au grand public sur le site www.hydro.eaufrance.fr.



Un minimum de formation est indispensable pour installer les stations, réaliser les jaugeages, construire la courbe de tarage, critiquer les données et enfin les bancariser (cf. [Charte qualité de l'Hydrométrie](#)). Il faut aussi maîtriser un certain nombre d'outils pour la critique des données (DP+) et leur bancarisation (client lourd Hydro 2). A ces fins, un cycle de formations dans le domaine de l'hydrométrie est proposé par [l'IFORE](#).

Nous vous conseillons également de vous rapprocher de votre DREAL afin qu'elle soit avertie de votre projet et vous conseille pour l'installation des stations/les jaugeages/la maintenance/la critique et/ou la bancarisation des données.

➔ DEMAIN, HYDRO 3 (L'HYDROPORTAIL ET LA PHYC)

Une opération de modernisation de la Banque HYDRO est en cours depuis plusieurs années, elle entre dans sa phase finale. Une fois ce nouveau système d'information déployé, la gestion de vos stations sera plus moderne et facile à prendre en main. Vous pourrez bancariser de manière simple des données brutes ou corrigées (*contrairement à la Banque Hydro, ces données pourront aussi y être archivées*). C'est pourquoi en attendant ce nouveau système d'information, nous vous incitons à stocker provisoirement ces données localement afin de les bancariser dès que la fonctionnalité sera accessible.

Nous vous invitons à prendre connaissance des changements prévus en lisant notamment l'article intitulé « Le projet HYDRO3 » sous <http://www.eaufrance.fr/s-informer/observer-et-evaluer/etat-des-milieus/rivieres-et-lacs/hauteurs-et-debits> et en visionnant les vidéos en ligne qui en illustrent les divers aspects avec simplicité.



EVALUEZ L'URGENCE DE VOTRE BESOIN :

● **Cas 1 : Le partage de vos données dans la Banque Hydro peut attendre**

Nous vous invitons :

- à stocker dès maintenant vos données brutes chez vous pour les bancariser dès que la fonctionnalité sera disponible depuis HydroPortail ;
- à vous manifester auprès de hydro3@developpement-durable.gouv.fr pour être répertorié parmi les producteurs de données en attente de formation à l'HydroPortail. Celle-ci vous permettra de prendre en main l'application, de créer vos stations et de préparer la bancarisation des données ;
- à vous préparer à générer vos données au format proposé lors de la formation afin de pouvoir les bancariser dès que la fonctionnalité sera disponible.

● **Cas 2 : Vous êtes en attente d'une subvention d'une Agence de l'Eau conditionnée à la bancarisation de vos données**

Nous vous invitons à suivre les étapes du cas 1.

De notre côté, nous nous engageons à produire les justificatifs de participation à la formation, de création des stations et de préparation de la bancarisation des données qui devraient vous permettre de percevoir la subvention de l'Agence de l'eau.

● **Cas 3 : Vous êtes pressés de rendre visibles vos données au public**

Vous n'avez qu'une solution, prendre en main la Banque Hydro 2 et vous préparer à HYDRO 3. Nous vous invitons :

- à suivre la formation « Alimenter et exploiter HYDRO 2 et HYDRO 3 » du cycle IFORE
- à faire une demande de compte producteurs via le formulaire : http://www.hydro.eaufrance.fr/formulaire_saisie.php
- à prendre l'attache de votre DREAL et d'envisager avec elle la possibilité de conseil dans le domaine de l'hydrométrie (cf document conseil pour gestion de réseau)

En tant qu'administrateurs de la base de données, nous vous recommandons d'attendre le nouveau système d'information.

Cela vous évitera des doubles saisies et la formation sur les deux systèmes.

Liens intégraux utiles :

- Charte de l'hydrométrie :

<http://www.eaufrance.fr/ressources/documents/charte-qualite-de-l-hydrometrie>

- catalogue Hydrométrie de l'IFORE :

<https://catalogue.ifore.developpement-durable.gouv.fr/search/site/hydrom%25C3%25A9trie>